



La lettre de l'ASTI Valence

Numéro 12 - Novembre 2014

« La terre est ma patrie et l'humanité ma famille »
Gibran Khalil

Le droit d'asile en France

ÉDITORIAL

Voici enfin le nouveau numéro de la lettre de l'ASTI-Valence.

Notre action et notre manière d'analyser les événements est laïque, solidaire et indépendante de tout groupement philosophique, politique ou religieux. Mais beaucoup, si ce n'est tous, parmi nous sont engagés par ailleurs sur le plan social, politique, voire religieux. Notre texte fondamental est la déclaration universelle des droits de l'homme et pour ce qui nous concerne plus particulièrement, la libre circulation et installation de chacun. C'est pour cela que nous nous battons.

L'ASTI se sent concernée lorsque les droits de l'homme sont bafoués ; nous avons apporté notre soutien aux Alévis pendant qu'ils étaient pourchassés, aux Palestiniens pendant les tueries de Gaza, pour ne citer que des exemples récents. Certains d'entre nous se sont encore plus engagés. Mais notre vocation première reste la solidarité avec tous les immigrés, sans faire de tri.

Certains trouvent cela trop radical, ils n'ont pas tort, d'autres trop timoré, ils ont raison. Chacun de nous étant libre dans ses pensées ou ses actes par ailleurs.

Dans ce numéro, en page centrale, nous présentons schématiquement le difficile parcours d'un demandeur d'asile. C'est un peu aride et cela ne tient pas compte de la dimension humaine que nous essayons aussi d'accompagner. Dans le prochain numéro nous illustrerons ce parcours par plusieurs exemples concrets. Dites-nous ce que vous en pensez et les différentes questions que vous aimeriez voir aborder. Solidairement.

Réforme du droit d'asile

Le ministère de l'intérieur présente un projet de réforme de l'asile au vote des parlementaires. La CFDA (Coordination Française pour le Droit d'Asile) a étudié les rapports parlementaires rédigés pour préparer cette réforme. Rappelons que la FASTI, entre autres, fait partie de la CFDA.

Nous vous invitons à lire cette étude au complet sur le Blog. Nous en avons retenu quelques aspects:

Le projet considère que 80% des demandes sont abusives puisque l'OFPRA rejette 80% des dossiers, alors que ces rejets sont le plus souvent le fruit d'interprétations contestables du droit et des difficultés administratives, juridiques, matérielles, linguistiques, médicales, psychologiques, et des peurs par rapport à l'expulsion

Le système doit être amélioré, en particulier pour être en conformité avec le droit Européen, mais le discours teinté d'humanisme masque mal une politique du chiffre.

Voici quelques points relevés dans cette longue étude de la CFDA qui mérite d'être lue entièrement.

Un effort sur l'hébergement car seule la moitié des demandeurs d'asile est hébergée. Ceci est très positif mais semble-t-il limité à la métropole et s'accompagne de mesures restrictives et contraignantes graves.

L'évaluation de la vulnérabilité serait confiée à l'OFII (ministère de l'intérieur), ce qui risque de créer une confusion entre mission d'accueil et mission de contrôle.

Création d'un guichet unique pour le premier accueil des demandeurs d'asile. Mais il serait encore confié à l'OFII et ce guichet ne serait pas dans tous les départements.

Rien n'est proposé sur le droit au Travail.

En ce qui concerne l'OFPRA :

Réduire le délai d'instruction de 2 ans à dix mois mais avec de nouvelles procédures plus difficiles et plus contraignantes, allant jusqu'à la radiation, le tri se faisant sans contrôle juridictionnel suffisant.

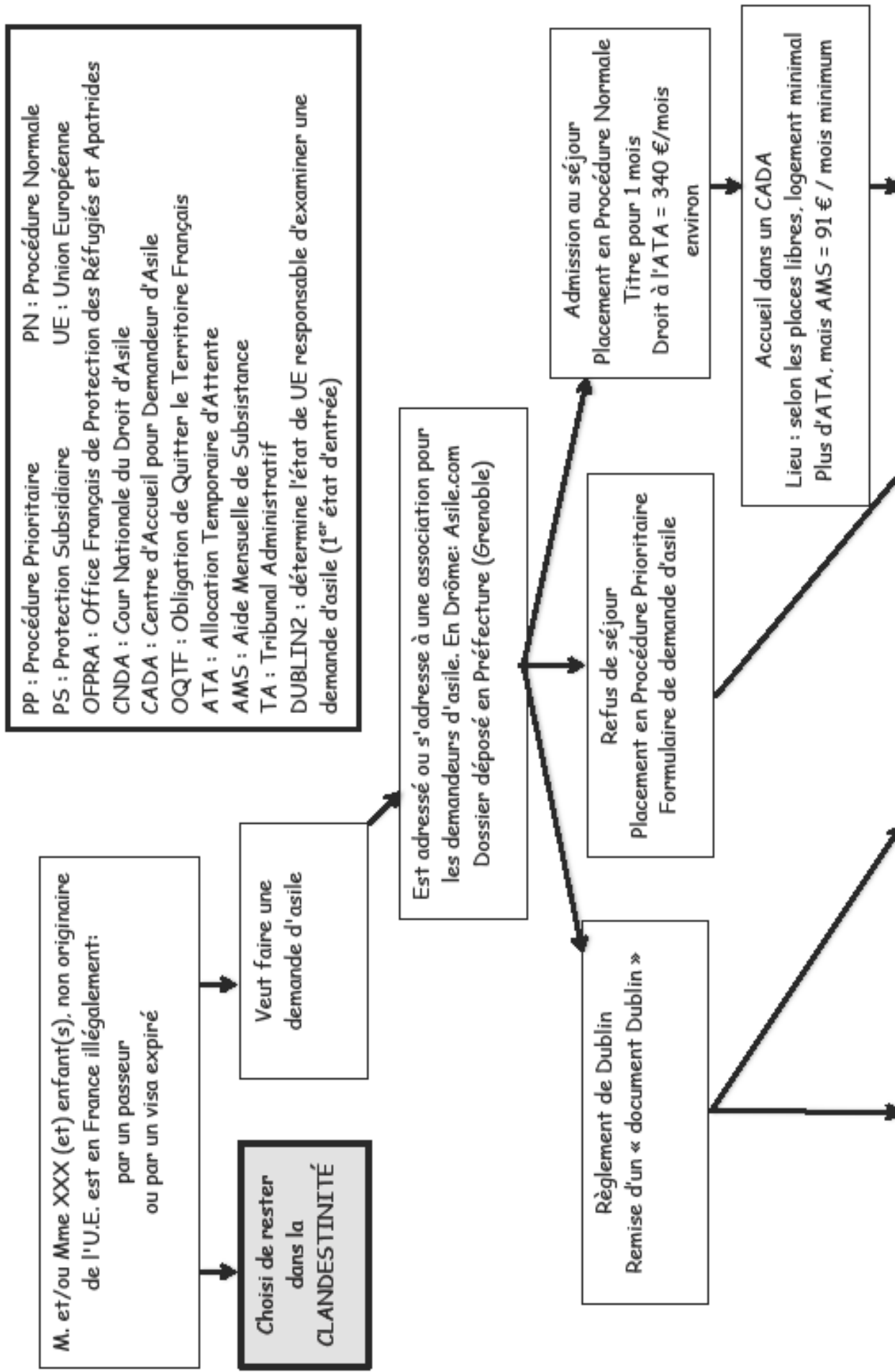
Nouveauté : présence possible d'un tiers lors de l'examen à l'OFPRA.

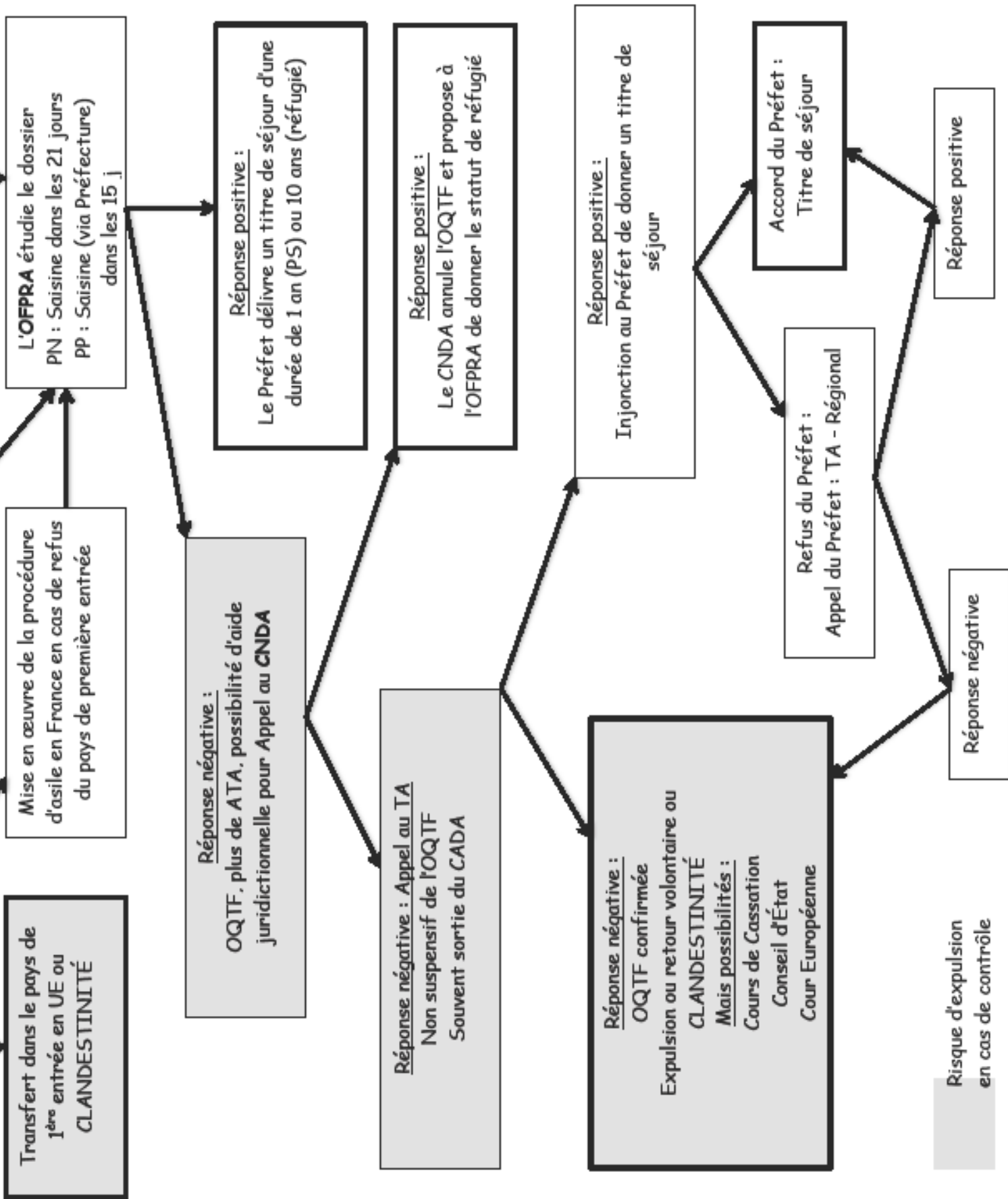
Des mesures nouvelles pour faciliter l'éviction. Mais les mineurs ne pourraient plus être maintenus en zone d'attente. Il est envisagé de créer des « centres semi fermés » pour les déboutés, mais aussi des assignations à résidence avec interpellation des personnes à domicile.

Enfin il y a des avancées sur la question du rapprochement familial.

Parcours d'un(e) demandeur d'asile (Hafida-Bruno)

Novembre 2014





La Coordination Française pour le Droit d'Asile rassemble les organisations suivantes :

ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), **Amnesty International France**, **APSR** (Association d'accueil aux médecins et personnels de santé réfugiés en France), **ARDHIS** (Association de Reconnaissance des Droits des personnes Homosexuelles et transsexuelles à l'Immigration et au Séjour), **Association Primo Levi** (soins et soutien aux personnes victimes de la torture et de la violence politique), **CAAR** (Comité d'Aide aux Réfugiés), **CASP** (Centre d'action sociale protestant), **La Cimade**, **Comede** (Comité médical pour les exilés), **Dom'Asile**, **ELENA** (Réseau d'avocats pour le droit d'asile), **FASTI** (Fédération des associations de solidarité avec tou-te-s les immigré-e-s), **GAS** (Groupe accueil solidarité), **GISTI** (Groupe d'information et de soutien des immigré-e-s), **JRS-France** (Jesuit Refugee Service), **LDH** (Ligue des droits de l'homme), **Médecins du Monde**, **MRAP** (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), **Secours Catholique** (Caritas France), **SNPM** (Service National de la Pastorale des Migrants).

La représentation du Haut Commissariat pour les Réfugiés en France et la Croix Rouge Française sont associés aux travaux de la CFDA.

Tout est-il gratuit pour les demandeurs d'asile ?

Pour obtenir ou renouveler leur titre de séjour les étrangers payent des taxes : 19 € à 260 € (selon la carte demandée) auxquels il faut ajouter 340 € si la personne est en situation irrégulière.

Pour une famille, il faut multiplier ces sommes par le nombre de personnes. . .

La visite médicale est obligatoire et gratuite mais devant se faire à Lyon l'aller-retour SNCF : 36 € minimum.

Les courriers doivent être envoyés en recommandé : 4,38 €.

Tous les actes doivent être traduits par un traducteur agréé : 25 € par page minimum selon les langues.

Pour aller à l'OFPRA et à la CNDA à Paris, le transport n'est remboursé que pour les procédures normales, aller-retour Paris : 160 € minimum.

Il faut souvent plusieurs consultations d'avocat, surtout quand l'aide juridictionnelle n'a pas été accordée : 50 à 80 € par consultation.

Sans exclure d'autres frais moins fréquents. Comment fait-on quand on arrive démunie et sans avoir le droit de travailler ?

L'ASTI Valence

Maison des sociétés- 4 rue Saint-Jean, Valence

Fontbarlettes- 9 bis rue Rossini, Valence

L'ASTI Valence à la maison des sociétés

Réunion tous les mercredis , (sauf le mercredi précédant le premier jeudis du mois), de 18h30 à 20h, salle 22.

Objectifs pour les migrant.e.s : créer un lieu d'échange et de rassemblement pour organiser des actions et encourager la solidarité avec les Français.

Permanences juridiques le samedi de 9h30 à 12h, bureau 205, 06 13 70 27 43.

Objectifs : faire sortir des étranger.e.s de l'ombre et les faire rentrer comme citoyen.ne.s dans la légalité.

L'ASTI rue Rossini à Fontbarlette

Accompagnement scolaire pour les enfants

Objectifs pour els enfants : accompagner la scolarité des enfants avec leurs parents pour gagner en confiance et épanouissement.

Ateliers socio-linguistiques pour les adultes

Objectifs pour les participant.e.s : favoriser la rencontre dans un cadre interculturel, gagner en confiance en soi et en maîtrise de la langue pour acquérir plus d'autonomie et trouver sa place dans la cité.

Pour plus d'informations :

Notre adresse mail : astiv@laposte.net

Notre blog : <http://astidrome-ardeche.blogspot.com/>

Petit rappel :

La crédibilité d'une association se mesure, entre autres critères, par son nombre d'adhérents et de sympathisants. L'adhésion nous aide aussi pour les frais toujours croissants de notre action.

L'année allant vers sa fin, merci à ceux qui ne l'ont pas fait de régulariser leur cotisation pour 2014. . . d'autant plus vite que dans é mois nous vous solliciterons pour 2015 !

Un nombre croissant d'adhérents nous remonte le moral qui en a bien besoin car les temps sont très, très durs pour les immigré.e.s.